



L'EFFORT DE GUERRE

La vie quotidienne se militarise. L'armée prend la place de l'administration. Plusieurs services « de guerre » sont créés : les commissions de réquisition, de ravitaillement, les gardes des voies de communication, le service des gardes civils, celui de déclaration des étrangers... Le maire Joseph Lafond organise la vie de la cité en s'attachant aux priorités : la sécurité publique, le maintien de l'économie locale, le cantonnement des soldats, le ravitaillement des troupes et des habitants, l'organisation des œuvres d'assistance et des formations sanitaires, l'hygiène...



Joseph Lafond, maire d'Aubagne pendant la guerre © coll. privée

POUR LA FRANCE
VERSEZ VOTRE OR



L'Or Combat Pour La Victoire

La célèbre affiche de propagande destinée à faire contribuer les possesseurs d'or à l'effort de guerre © Bibliothèque municipale de Lyon, AffM0572

L'Etat, dont les finances publiques sont quasiment épuisées en 1915, fait tout pour récupérer l'épargne que les Français gardent dans leur bas de laine. Les réserves d'or sont importantes et les particuliers en conservent encore chez eux plus de la moitié. Le gouvernement lance donc le 2 juillet 1915, un appel au patriotisme et au civisme de la population. Il les invite à échanger leur or contre des billets de banque pour concourir à la Défense du pays et acheter du matériel de guerre principalement aux Etats-Unis. Le patriotisme des Aubagnais permet de mettre à la disposition de la Nation 117 500 francs dont 3 000 francs sont collectés par les enfants des écoles publiques. La Ville apporte également une importante contribution à l'emprunt national : sur les 15 milliards souscrits 2 millions proviennent d'Aubagne. L'hospice participe lui à hauteur de 6 000 francs en 1915, 4 000 francs en 1916. L'emprunt de la Libération le 20 octobre 1918, en lève encore plus.

Dès le premier jour de guerre, une liste des produits à fournir à l'armée est établie : bêtes, blés, bois, pailles, fourrages... Soixante-dix-sept ordres de réquisitions sont partis le 2 août 1914 conformément à la liste dressée par la Gendarmerie.

Deux commissions de réquisitions sont créées les 3, 4 et 5 août 1914 : une première dite n°64 sur le cours Legrand pour la commune d'Aubagne et la n°65 sur le cours Voltaire pour les autres communes du canton d'Aubagne, des cantons de Roquevaire et de La Ciotat. D'autres commissions moins importantes ont lieu les 22 septembre et 31 octobre 1914 puis les 17 février et 13 avril 1915. La réquisition des véhicules se déroule à Marseille le 3 août 1914.

La réquisition des animaux dès le début de la guerre entraîne pour les agriculteurs des difficultés pour transporter leur production sur les marchés de Marseille (marché central rue des Minimes et plaine Saint-Michel). La culture des fraises de Beaudinard est particulièrement impactée.

En 1916, toutes les communes doivent fournir un état précis du bétail à disposition et des denrées nécessaires à son alimentation. Cette année est marquée par d'importantes réquisitions : les cuirs et les peaux le 21 février 1916 (auprès des tanneries Grawitz et Givone), la laine le 17 mars 1916, la paille et le foin le 8 avril 1916.

Aubagne, l'agricole, fournit du blé, de l'avoine, de l'orge, du sorgho, du maïs, du sarrasin, des vesces. Les détenteurs (négociants, minotiers, boulangers) doivent déclarer immédiatement les quantités possédées qui sont réquisitionnées sans délai et tenues à disposition du ravitaillement civil. La déclaration est faite en mairie avec production du carnet de battage. Les semences sont délivrées en temps voulu par les autorités administratives.

Aubagne fournit aussi le vin. En 1915, les déclarations de récoltes faites en mairie font état de près de 106 hectolitres dont un quart est réquisitionné par la commission de ravitaillement qui épargne les récoltes inférieures à 10 hectolitres. L'état des stocks en cave à la date du 1^{er} octobre 1915 dénombre trente-six viticulteurs et 1872 hectolitres. Ainsi le 3 février 1916, 22 hectolitres sont expédiés par chemin de fer au service du ravitaillement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'AUBAGNE

Etat des prestations des quantités de vin réquisitionnées et des tonneaux dus

Noms des possesseurs	quantité réquisitionnée	quantité due	reste à fournir	tonneaux dus	reste à fournir	Total
Arnaud & Co	107	20,25	86,75	1,75	88,50	287,25
Arnaud & Co	20	5,25	14,75	1,25	16,00	101,25
P. Arnaud & Co	376	5,25	370,75	1,25	372,00	122,25
Blanc & Co	20	1,75	18,25	1,25	19,50	312,25
	323					819,50

Le Président de la Commission de Ravitaillement
Signé : Bureau
Copie approuvée
Le Maire

Quatre propriétaires sont particulièrement impactés par la réquisition de vin © AMA V H 9